

after item 99210-1, the item and enumeration of goods specified in the Schedule to this Act.

après le numéro 99210-1, du numéro et de la désignation de produits spécifiés dans l'annexe de la présente loi.

1984 C-320

Loi sur le Code criminel et le Code de procédure pénale

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, l'inspecteur général de la GRC a autorisé la diffusion de cette information.

The purpose of this Bill is to amend the Criminal Code in Canada of coin-operated electronic games of chance such as "Death Race", which may well have significant psychological effects on the public. The Bill also amends the Criminal Code to provide for the seizure of such games, and to provide for the forfeiture of such games.

(1) Dans le présent article, « jeu mécanique » signifie un jeu de hasard, tel que jeu mécanique ou jeu électronique mentionnés à l'article 207, qui est joué par l'aide de pièces de monnaie, ou par exemple la course de la mort ou tout autre appareil de jeu dont l'objet principal est de favoriser l'adresse à tuer, mutiler ou blâmer des êtres humains.

(2) Quiconque commet une infraction prévue par le présent article est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans.

3050